

## Les lieux-dits *Mort Homme*, *Morte Femme*, *Dooden Man*, *Dood Wijf* et leurs congénères

par J. VANNÉRUS.

---

La présente notice m'a été suggérée par la lecture de trois études parues en France au cours de ces dernières années.

La première est une note de H. COROT, *La toponomastique appliquée à l'archéologie* (Travaux de la Section de Linguistique et de Folklore de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or, t. XXI des Mémoires, Dijon, 1942, pp. 559-561), où l'auteur relève que dans les lieux-dits « *La Tombelle*, *La Tombe*, *Le Cercueil*, *L'Homme Mort* », il est bien rare de ne point trouver des traces de tumuli ou tout au moins de simples inhumations.

Dans la deuxième, *L'archéologie vue dans les lieux-dits* (Mêmes Travaux, 1942), PAUL LEBEL signale de son côté, sous la rubrique « Les Cimetières », à côté de termes comme *tomboi* < *tumbetum* (collectif de *tumba*, fosse), *Cercueil* et *Paradis*, des lieux-dits de la Côte d'Or caractérisés par le mot *Morts* : *Paquier des Morts*, *Champ des Morts*, *Combe des Morts*, *Pré aux Morts*, *Rue aux Morts*, *Voie aux Morts*, *Chemin des Morts*. Puis, l'appellation *La Femme Morte*, qui, remarque-t-il, « évoque apparemment un accident ou un crime encore fixé dans les mémoires. Il en sera souvent de même de son pendant *L'Homme Mort*, bien que, dans ce dernier cas et dans celui des *Hommes Morts*, il puisse s'agir quelquefois d'une tombe ou d'un véritable cimetière ».

Enfin, la troisième étude, toute récente, de 1946, un manuel de fouilles archéologiques, publié à Paris, par ED. SALIN, *Les Fouilles de sépultures du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle*, mentionne (p. 17), parmi les lieux-dits significatifs pouvant conduire le chercheur de cimetières du haut moyen âge, « Le Tombois, en Haut de Tomboux, *L'Homme Mort*, *La Fille Morte*, *La Femme enterrée*, *La Voie des Morts* ». Et l'auteur, parlant d'excavations qui ont été découvertes aux abords de cimetières de cette époque, remplies de terre noire, de cendres, de débris de poteries et d'ossements d'animaux, relate que semblable excavation fut examinée par lui en 1910 au lieu-dit *L'Homme Mort* près de Morley (Meuse).

Nous voilà donc en présence de lieux-dits pouvant rendre service à l'archéologie, si bien qu'il m'a paru intéressant de rechercher spécialement pour nos régions les toponymes faisant allusion à des morts, hommes ou femmes ; ils sont si nombreux que force m'a été de les classer sous trois rubriques : d'abord, ceux faisant allusion à des *Morts* ; en général, sans distinction de sexe ; puis, ceux évoquant des *Hommes Morts* ; enfin, ceux nous parlant de *Femmes Mortes*.

Puisque l'objet principal de mes investigations était la recherche de lieux-dits pouvant nous fournir quelque indication sur une sépulture antique, j'ai délibérément laissé de côté ceux rappelant, à n'en point douter, un crime, un accident, une exécution judiciaire, dont la population conservait encore le souvenir.

En voici quelques-uns, à titre d'exemples : *Chemin de l'Homme Tué*, à Jallancourt (dép. de la Meurthe) ; *L'Homme Noyé*, ruisseau de — à Rouvres (dép. de la Meuse) ; *Mort-de-Froid*, pont, et *Ruisseau du Pont-Mort-de-Froid*, à Pleugriffet (Morbihan).

*Am Brennenden Mann*, à Nambsheim (Alsace).

*La Femme Noyée*, ruisseau de — à Margerie (Marne) (1).

*Les Femmes Enterrées*, dans la forêt de Louviers (Eure).

*La Fille Tuée*, à Saulx (Meuse).

*La Femme Brûlée*, à Romeries (arr. de Cambrai) : d'après la tradition, une femme y fut brûlée par ordre de la justice.

D'autres toponymes font allusion à des pendaisons : *le Sapin de Pindou*, au lieu-dit *Tidje*, à Beaufays, où la tradition plaçait autrefois un gibet d'exécution ; et le *Bwés de Pindou*, à Esneux, qui reçut, dit-on, ce nom, au début de ce siècle, à la suite d'un suicide par pendaison arrivé en ce lieu.

Les plus intéressantes mentions que j'ai rencontrées d'événements tragiques survenus le long de nos routes en sont deux, du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle : à Fize-lez-Waremme, une terre est citée en 1324 « supra viam d'Orelhe (= Oreye), *ubi fuerunt interfecti homines Sancti Trudonis* », et près de Jandrain-le-Hérut est citée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle la « *chaveye là Tiri fut mors* » (2).

Relevons encore, à titre de curiosité, *le Cheval Mort*, lieu-dit du bois de Saint-Mard-lez-Virton (1756), et les lieux-dits *Doodpeerdhoek*, *'t Doode Peerdestraetken* (1706) et *Doodpeerdewegeltje* près de Keyem (Fl. Occid.).

Mais revenons-en aux *morts* humains. On les rencontre dans de multiples lieux-dits :

*Le Mort*, à Cagnoncle (arr. de Cambrai).

*Les Morts*, à la limite de St--Sylvestre-Cappel et de St<sup>e</sup>-Marie-Cappel (Nord) ; à Verrey-sous-Drée (Côte d'Or), avec substractions ; à Saint-Herblain (Loire Infér.) ; à St-Didier-de-la Tour (Isère) ; à Auriac, commune de Carcassonne (Aude), *ad Mortales* en 1177.

(1) L'étang des *Enfants Noyés*, près de la gare de Boitsfort, doit son nom à une traduction abusive, car il s'agit simplement, croit-on, d'une pièce d'eau ayant appartenu à une famille *Verdroncken*.

(2) Arch. de l'Etat à Liège Collégiale Saint-Denis de Liège, n<sup>o</sup> 8, fol. 3, et Collégiale Saint-Pierre, n<sup>o</sup> 3, fol. 52.

*La Borne des Morts*, à Escaudœuvres (arr. de Cambrai).  
*Champ des Morts*, à St-Privat d'Allier (Haute-Loire) et  
à Laxou (Meurthe).

*Suc des Morts*, montagne à Agnat (Haute-Loire).

*Fontaine des Morts*, à Saulieu (Côte d'Or).

*Fosse des Morts* en 1613, à Chimay (Hainaut).

*Jardin des Morts*, cimetière protestant fermé en 1621,  
à St-Cyr-en-Talmondois (Vendée).

Puis, de multiples chemins.

*Pazay des Morts*, de Fexhe-le-Haut-Clocher à Noville.

*Li Vôye dès Mwèrts*, à *le Voye des Morts* en 1700, « Che-  
min vulgairement appelé *des Morts* » en 1775, à Voroux-  
Goreux.

*Vôye dès Mwèrts*, à Ayeneux, *Voye des Moyre* en 1544.

*Voie des Morts*, à Jalhay, où se rencontre aussi une  
*Voie Mariage* (alle *Voye Mariage*, 1513), l'une et l'autre  
conduisant, comme le *Pasé de Messe* (1549) ou *Passea de*  
*Messe* (1580), de Charneux à l'église paroissiale de Jalhay.

*Le Tiège des Morts*, à Perwez (Brabant).

*Chemin des Morts*, à Jodoigne, Ittre, St-Vaast, Monceau-  
sur-Sambre et Fauvillers.

*Voie des Morts*, à Gobertange, « piedcente... dite *la Voye*  
*Morte* » en 1748.

*Battis des Morts*, à Vieux-Genappe. *Sentier des Morts*,  
à Waterloo. *Rue des Morts*, à Bouillon.

*Voie des Morts* ou *Voie de la Messe* menant de Lavacherie  
à Amberloup. *Voie des Morts*, par où l'on conduisait les  
trépassés de Mirwart au cimetière de Bure.

Dans l'arrondissement de Cambrai, *Riot des Morts*, à  
Moby : *Sentier des Morts* à Malincourt ; *Ravin des Morts*,  
à Caudry, Audencourt et Ligny.

*Chemin de Mort et Mariage*, près de Chartres (Eure-  
et-Loir).

*Chemin de la Haie des Morts*, à Gremecey (Meurthe).

Le nom de *Chemin des Morts* est si fréquent en France que l'énumération en serait fastidieuse : rien que dans le département de la Meurthe, il se rencontre dans dix-neuf communes ! Citons seulement la mention du *Chemyn arula Mors* en 1587, de Frécot à Bonneval (Eure-et-Loir).

Une variante est fournie par un acte de 1358 passé devant le tabellion d'Arancy (Meuse) et de Virton-St-Mard : *la Voie de la Morte Gens*, qui devait se trouver près de Bazeilles (1) ; appellation qui se retrouve dans le département de la Moselle avec le *Chemin des Morgens ou des Mortes Gens*, qui se détache de la voie romaine de Metz à Verdun, près de Vionville, pour se diriger vers Gorze.

Le terme se retrouve fréquemment en territoire de langue germanique, sous les formes *Doodweg* ou *Doodwegelken* et *Todten-* ou *Totengeweg* (*Dudewé*, dans le Grand-Duché de Luxembourg), s'appliquant ordinairement à des chemins se dirigeant vers l'église paroissiale du terroir.

Si, des *Morts* sans distinction de sexe, nous passons aux *Hommes Morts*, nous pourrions de nouveau faire ample récolte de toponymes de l'espèce (2).

*Couture de l'Homme Mort* à Sars-la-Bruyère (Hain.) en 1609 et 1670 (3).

*Fange de l'Homme Mort*, à Nassogne.

*L'Homme Mort* à Morley (Meuse) ; Prény (Meurthe) ; Oyé et St-Germain-des-Bois (Saône et Loire) ; Ferrassiers-Séderon et Pradelles (Drôme) ; Baratier (Hautes-Alpes), Joncels (Hérault : Baraque de l'H. M.).

*Les Goutelles du Mort Homme* aux Bulles (cant. Florenville), 1757 (4).

(1) GOFFINET, *Cart. de Clairefontaine*, 1877, p. 177.

(2) L. ROGER a consacré quelques lignes aux lieux dits *Morts-hommes* (les), *Morthomme* (le), dans le Bull. Trim. de 1941 (pp. 30-31) de l'Institut. arch. du Luxembourg.

(3) A. GOSSERIES, *Monogr. de Sars-la-Bruyère*, Ann. C. arch. Mons, t. 45, p. 17.

(4) L. ROGER, Ann. Inst. arch. Lux., t. 45, p. 224.

*Morthome* près d'Aire (arr. Cambrai), au XIII<sup>e</sup> siècle (1).  
*Buisson du Mort Homme*, à St-Martin-Boulogne (Pas-de-Calais) en 1505 (2).

*Morthomme*, à Beffu-et-le-M. (Ardennes) ; Ville-devant-Belrain, Béthincourt, Cumières et Montzéville (Meuse).

Certains *Homme Mort* ou *Morthomme* peuvent s'expliquer par étymologie populaire, n'étant réellement qu'un ancien *Ulmus*. C'est ainsi que BESZARD (*Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, p. 294) interprète l'*Homme-Mort* de Conlie (Le Mans) par *Orme Mort*, *Ulmus Mort(u)us*, compris en manceau *L'Omm Mo*, *Hominem mort(u)um* ; et DAUZAT (*Les noms de lieux*, 1928, p. 63) explique de même, par « attraction homonymique ou mieux paronymique », le nom du *Mort Homme* lez-Verdun, cité si souvent lors de la guerre de 1914-1918. Le cas le plus intéressant de l'espèce est celui de l'*Homme Mort*, nom d'une ferme à Nîmes (Gard), *ab Ulmo* en 1165, « le mas de l'Ome » en 1704, comparable à celui d'un hameau de Campestre-et-Luc, *Les Homs*, *Mansus de Ulmis* en 1272, *de Holmis* en 1330, *Les Ons* en 1789 (3).

En pays flamand, le terme se retrouve tout aussi fréquemment.

Dans le Limbourg : à Piringen, « sub stratam dictam *Dodemanstrate* 1385, die *Doymansstrate* 1516, op ten *Doedenman* 1536, ten *Doyman wert* 1593, den *Doodenman* » 1724 ; à Groot-Loon, « in campo der *Dodeman* » 1443 ; à Neerrepén, « op den *Doedermeer* 1516, ten *Doyman wert* 1593, op den *Dodenman* » 1714 ; à Bommershoven, « op den *Doeden Man* » 1604 (4). — A Goyer, « sur l'endroit ou proche l'endroit nommé *Doodenman*, sur le Hault Chemin, aen den *Dooden*

(1) BRUYELLE, *Dict. top. de l'arr. de Cambrai*, 1862, p. 228.

(2) DE FLOU, *Woordenb. der Top.*, III, c. 396.

(3) GERMER-DURAND, *Dict. top. du Gard*, 1868.

(4) ULRIX et PAQUAY, *Zuidlimb. Plaatsnamen*, pp. 14, 23, 51, 54.

*Man aen't Cruys ende aen den Groenen Gracht, jointant vers Hundelinge le Hault Chemin* » (1), dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

En Flandre, DE FLOU énumère toute une série de lieux-dits de l'espèce, entre autres : à Houthem (Furnes), « van den *Dooden Manne* 1515-70, *Dooman* 1621-38, bij den *Dooede Manneken* 1715, den *Dooman* 1900 ; à Pollinchove, *Doomanne* 1561 ; à Westvleteren, « t'elst dat ghenaeemt es den *Dooden Man* 1608, een bosch 't *Dooede Manneken* 1710 ; à Clemskerke, an den *d'hooman* 1619, de *Doodman* 1834 » ; etc., etc.

Le toponyme est aussi signalé dans le Grand-Duché de Luxembourg près d'Esch-sur-la Sûre, sur la route de Lulshausen, où le lieu-dit *Den Dôdemännchen* rappelle, dit la tradition locale, le meurtre, à une époque fort reculée, d'un pieux ermite qui « revient » souvent, au grand effroi des passants (2). Et en Allemagne, on le retrouve de même fréquemment, par exemple dans le Palatinat, où ZINK (*Pfälz. Flurnamen*, p. 174) mentionne à Gerbach, Weilerbach et ailleurs le lieu-dit *Am Toten Mann*, rappel d'un accident ou d'un crime.

Au pluriel, nous pouvons citer *Les Morts Hommes*, à Bailleul-Sire-Bertoult, *Mors Hommes* en 1230 (3), et surtout, *les Morts Hommes* au sud de Gérouville (lez-Virton, Luxb.) : « en la terre de *Morshommes*, 1256 ; ou ban des *Morss Hommes*, juillet 1258 (orig.) ; in loco nemoroso qui dicitur de Gerousart et *Mortuorum Hominum*, août 1258 ; *Mortuorum Hominum*, 1259, 1260 ; ou ban des *Mors Hommes*, 1267 ; liu ke on appelle anchienement des *Mors Homes*, 1273 ; la dîme dou ban de Geronville ou liu ke on appelle *aus Mors Hommes*, 1273 ; la contrée de *Mors*

(1) Arch. Etat Liège, Goyer, Cens seigneuriaux.

(2) GREDT, *Sagenschatz des Luxemb. Landes*, 1884, p. 857.

(3) DE LOISNE, *Dict. top. du Pas-de-Calais*, p. 265.

*Homme* » 1682. Le nom, prononcé *Môjournes* sur place, a donné un patronymique, *Morsomme*. Tout près, on a mis au jour un grand nombre de monnaies romaines (1).

Mentionnons encore, à Bouillon, « le pré de *Morsom*, au *Haulte Morsom* » (2).

L'adjectif *Bon*, que l'on rencontre fréquemment au moyen âge, employé souvent par euphémisme, dans des expressions comme *Bons Enfants*, *Bons Malades*, *Bonhomme* (lieu-dit à La Poutroye, Haut-Rhin), a également été ajouté à l'expression *Mort Homme*, certainement par un sentiment de commisération analogue à celui exprimé dans les diminutifs *Doode Manneken* et *Dôdemännchen*.

Par exemple, à Bagimont (cant. Bouillon) (3) et à Drolenval-lez-Cornesse (cant. Verviers), où l'on mentionne vers 1711 la cense de *Morbonhomme*, en wallon à *Mwêrt Bouname*, en fr. *Mort Bonhomme*, que le *Dictionnaire* de Meisser appelle en 1831 *Mort Bon Nom*. Également, à Sart-lez-Spa le lieu-dit à *Mwêrt Bouname* est signalé par M. E. LEGROS, et à St-Séverin (arr. Huy) M. J. HERBILLON me fournit la mention « en lieu-dit *Mortbonhome* » de 1706.

L'appellation se retrouve encore à Mont-St-André (cant. Perwez, Brabant), où le lieu-dit *Mort Bon Homme* est cité au XVII<sup>e</sup> siècle comme le « Bois dit *Meurdris Bon Homme* » (4).

Comme à Mont-St-André apparaît en 1565 le lieu-dit « Au *Hotte Noir Bon Homme* », au XVII<sup>e</sup> siècle « Au *Hotte*

(1) H. GOFFINET, *Cart d'Orval*, pp. 339, 44, 47, 55, 76, 426, 471 et 78 ; TANDEL, *Comm. Lux.*, III, pp. 144 et 148 ; J. VANNÉRUS, *La Charte de fondation de Gêrouville*, Ann. Inst. arch. Lux., t. 41, p. 216 ; M. MÜLLER (*Die Ortsn. im Regierungsbez. Trier*, 1906, p. 64) avait cru pouvoir rapprocher notre lieu-dit de *Humes*, à Ottweiler et ailleurs, signifiant « ravine ».

(2) TANDEL, *op. cit.*, III, p. 161.

(3) TANDEL, VI, p. 564 ; L. ROGER, dans Ann. Inst. arch. Lux., Bull. Trim., XVII, p. 30.

(4) TARLIER et WAUTERS, *Comm. Belges, Cant. de Perwez*, p. 148.

*Bon Homme* », l'hypothèse que me communique M. J. HERBILLON qu'il y a pu y avoir confusion entre *Mwêrt Bonome* (prononcé presque *Mwârt Bonome*), et *Noir Bon Homme* est absolument justifiée et nous pouvons inscrire encore ici « le Champ du *Noir Bonhomme* » de Waterloo, que CARNOY (*Noms de lieux des environs de Bruxelles*, 1927, p. 182) range parmi les « expressions drolatiques et ironiques ».

Après l'*Homme*, la *Femme Morte*.

Dès 1276, nous rencontrons le terme à Flobecq (Hain., arr. d'Ath) « au vivier à le *Morte Feme* » (1); puis, à Visé ou Richelle en 1294 : « à le *Morte Feme* » (2).

En 1624, le cerquemenage de Marchin-en-Condroz (cant. Huy) fait passer les limites de la juridiction, du côté du bois de Goesnes, « jusques à stock que solloit estre la *Morte Feme* », puis continue « dudit stock à la *Morte Feme* » dans la direction de St-Léonard (3). Et le cerclemenage de 1663 cite également le « stock qui souloit estre la *Mortfeme* » ; « le borne et arbre appelé à la *Mortfeme* » ; la pierre qui servait là « de borne et démonstration dudit lieu du chesne à la *Mortfeme* ; le lieu du borne ancien nommé la *Mortfeme* » (4).

Une Côte de la *Morte Feme* m'est signalée dans le Bois de Virton, par M. l'abbé Ch. Dubois, qui ajoute que sur cette côte, non loin de la grosse source de la Mère Dieu et du vallon du Bon Lieu, se voit une mardelle humide dite la Fosse aux Aunes.

En France, nous pouvons citer : *La Morte Feme* à Breux (Meuse, cant. Montmédy), à la voie d'Avioth (5) ;

(1) KURTH, *Front. Linguist.*, I, p. 203.

(2) Arch. Etat Liège, Pauvres-en-Ile de Liège, n° 12, fol. 111.

(3) Mêmes Arch., Collég. de Huy, l. 108.

(4) Bull. Inst. arch. Liég., t. XI, 1873, p. 352.

(5) TANDEL, III, et L. ROGER, dans Ann. Inst. arch. Lux., t. 45, p. 224, et Bull. Trim., XVII, p. 31.

à Lor (Aisne) (1) ; à La Baroche (Haut-Rhin) (2). Puis, *La Femme Morte*, à Château-Bréhain (Meurthe), en 1597, « au dessoub du poirier de *la F. M.* » (3) ; à Vermanton (Yonne) (4) ; à Narbonne (Aude), *Femna morta* en 1329, *Fenno Morto* au cadastre (5).

L'appellation se retrouve également en dehors du pays roman. Par exemple, à Velm (Limb., où M. J. HERBILLON me signale le lieu-dit *Het Dood Wijf*) ; puis, près de Luxembourg, dans le Grünewald, à la limite de Weimerskirch et de Walferdange, au bord d'un ancien chemin, « *der alte Blaschetter Weg* », qui conduit à Blascheid : là, à un carrefour, près d'une croix en pierre érigée en 1819, se trouve le lieu-dit *Die Tote Frau*, *La Femme Morte*. L'endroit est bien connu des promeneurs et en 1834 il est représenté par une jolie gravure, sous le titre « *Vue du Carrefour de la Femme Morte au Grunewald, par N. Liez* » (6).

La tradition populaire a prétendu y voir le souvenir du transport effectué le 11 janvier 1444, par la duchesse de Luxembourg, Élisabeth de Görlitz, au duc Philippe de Bourgogne, de tous ses droits au duché ; transport dont la cérémonie se serait passée en ce lieu même.

Chose intéressante, cette tradition est rapportée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, dans un manuscrit des Archives du Gouvernement à Luxembourg, la *Relation du Monastère du Saint-Esprit* (fol. 350), dans la première partie, s'arrêtant à l'année 1675. On y relate comme suit la cession en question : « Ce transport de la duché de Luxembourg fut fait hors de la ville capitale, sur une montaigne près du Grunenwalt,

(1) MATTON, *Dict. top. de l'Aisne*, p. 187.

(2) STOFFEL, *Dict. top. du Haut-Rhin*, p. 121.

(3) H. WITTE, *Das deutsche Sprachgebiet Lothringens*, p. 447.

(4) M. QUANTIN, *Dict. top. de l'Yonne*, p. 51.

(5) SABARTHÈS, *Dict. top. de l'Aude*, p. 136.

(6) *Voyage pittoresque dans le Grand-Duché de Luxembourg par N. Liez...* 1834 ; réédit. 1933.

et depuis fut appelée *Der Todten Frauwenberg*, c'est-à-dire *la Montagne de la Femme Morte*, d'autant qu'Élisabeth ayant transféré la dite Duché à Philippe, duc de Bourgoigne, elle estoit desjà civilement morte à toute pretension à l'advenir sur la dite duché. En mémoire de ce transport, les femmes et filles qui alloient chercher du bois à la Forest du Grunenwalt jettoient à chaque fois, en repassant, une petite branche ou pièce de bois sur le mesme lieu, disant : « Diss ist vur *die Todte Frauw*, Cecy est pour *la Femme Morte*. » Ce qu'elles ont coustume de faire en nostre temps, comme je l'ay veu de mes propres yeux ; ce que ces femmes et filles font sans sçavoir la vraye origine de leur action » (1).

La tradition est relatée en termes à peu près identiques dans l'histoire du Luxembourg, restée manuscrite, de Pierret, mort en 1713 (2), et dans celle de Bertholet, publiée en 1743 (3). Nous n'en devons pas moins la considérer comme purement légendaire, car le transport des droits de la duchesse Élisabeth à Philippe le Bon ne s'effectua nullement dans le Grünewald, mais bien, comme le note l'acte même de la cession, dans la ville de Luxembourg, « in hospitio seu domo habitationis aut residentie pro tunc ejusdem domine ducisse ibidem ».

(1) WÜRTH-PAQUET, *Table chronol. des chartes... du Luxembourg*, Publ. Soc. arch. Lux., t. XXIX, n° 15 ; N. GRETT, *Sagenschatz des Lux. Landes* (mêmes Publ., t. XXXVII, 1885, p. 758) ; AD. JACOBY, *Die tote Frau*, dans *Vierteljahrsblätter für Luxemb. Sprachforschung, Volkskunde und Ortsnamenkunde*, I, 1935, pp. 32-39 ; JOS. TOCKERT, *Am Völkerweg*, I, 1945, pp. 159-162. — TH. VON CEDERSTOLPE a consacré une poésie à la *Todte Frau* dans ses *Sagen von Luxemburg* (2<sup>e</sup> éd., 1852, pp. 37-38).

(2) PIERRET note que la coutume s'est « depuis lors toujours constamment pratiquée jusques aujourd'huy » (WÜRTH-PAQUET, *loco cit.* ; JACOBY, pp. 33-34).

(3) *Hist. du Duché de Luxembourg*, VII, pp. 440-41. BERTHOLET relève, comme PIERRET (qu'il a abondamment utilisé), que « la coutume dure encore aujourd'hui ».

En 1935 JACOBY relate (p. 32, n. 1) qu'une de ses connaissances lui a déclaré avoir encore vu un tas de pierres, près de la croix, dans sa jeunesse, environ quarante ans avant.

Il faut donc admettre que cette tradition est d'origine relativement récente. Nous pouvons, par contre, supposer que le lieu-dit du Grünewald rappelle le souvenir d'une sépulture antique. En effet, cette coutume de jeter une petite branche ou une bûche a été signalée ailleurs ; elle fut même si répandue en Allemagne septentrionale que KUHN et SCHWARTZ ont pu écrire en 1848, dans leur étude sur les légendes et coutumes de ces régions, que là où un meurtre s'est accompli on ne peut passer sans jeter sur la place une pierre, une poignée de terre ou une branche. Les tas de branches accumulés de la sorte deviennent à la longue si encombrants qu'on doit les enlever périodiquement ; cela se constate non seulement par toute l'Allemagne, mais ailleurs, jusqu'en Afrique et en Amérique. Coutume bien ancienne, puisqu'au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, l'évêque Otton de Bamberg doit défendre aux Slaves convertis par lui de jeter des rondins sur les tombes des chrétiens ; elle subsiste encore de nos jours en Poméranie et au Mecklenbourg, dans des régions autrefois slaves, mais n'est pas spécifiquement slave, car elle est générale.

Antoninus Placentinus en donne déjà un exemple en Palestine, vers l'an 570 : la tombe de Goliath est signalée à vingt milles de Jérusalem, sur le Mont Gelbua, par untas de bois et par des pierres, car c'est un usage sacré que chacun y jette, chaque fois qu'il passe devant, trois pierres (1).

Le rapprochement d'un lieu-dit luxembourgeois moderne avec un usage attesté au VI<sup>e</sup> siècle en Palestine pourrait

(1) « Ibi jacet Goliath in media via, acervum ligneum ad caput. Congeries petrarum, mons excelsus, ita ut ad milia XX lapis mobilis non inveniatur quia consecratio est quancumque vel quotiencumque transierit ternas lapides portantes et super ipsum tumulum jactantes » (*Itinera Hierosolymitana Saec. IIII-VIII*, éd. P. GEYER, Corp. Script. eccles. latinor., XXXIX, p. 179). Cf. JACOBY, p. 36.

paraître audacieux si nous n'avions, pour le justifier, l'exemple d'une coutume analogue dans le Luxembourg même, et ce, à l'occasion du pèlerinage traditionnel des Allemands qui, partis des environs de Cologne, se rendaient processionnellement à Saint-Hubert, chaque année, en deux groupes, quelques jours avant la Pentecôte, en exécution d'un vœu antique grâce auquel leurs ancêtres obtinrent la cessation d'une épidémie de rage canine. Suivant traditionnellement et fidèlement le trajet de l'antique route romaine de Cologne à Reims, depuis Zülpich jusque Senonchamps, un peu au delà de Bastogne, ils passaient, entre Thommen et Bellain, au pied d'une colline d'une quarantaine de mètres de haut, le *Steinemann* ; là, tous les hommes de la caravane gravissaient le monticule pour déposer à son sommet une pierre, apportée en main ou sur la tête : usage encore attesté en 1841 par M. BORMANN (1) et en 1899 par GUSTAVE JOTTRAND (2) ; ce dernier fait, fort justement, remarquer que c'est peut-être le souvenir d'un culte plus ancien que celui de saint Hubert. En tout cas, la supposition est permise que nous avons affaire ici à un *Tote Mann*, d'autant plus que d'aucuns voient dans la colline un tumulus.

De même que l'appellation *Mort Bonhomme* a existé à côté de *Mort Homme*, la dénomination *Morte Bonne Femme* a accompagné celle de *Morte Femme*.

Rien d'étonnant à cela puisque le lieu-dit *Bonne Femme* existe à Grivegnée et à Frasnès (3) ; également à Bende (arr. de Marche), où M. J. HAUST a relevé le lieu-dit « è trò al Boune Feume » (4) et à Hollogne-aux-Pierres, où un texte

(1) *Beitrag zur Geschichte der Ardennen*, I, p. 60, et pl. IV, V et IX.

(2) *Fédér. arch. et hist. de Belgique*, Congrès d'Arlon, 1899, II, p. 141.

(3) Renseignement de M. J. Herbillon.

(4) *Enq. dial. sur la top. wall.*, p. 62.

de 1550, que me signale M. HERBILLON, mentionne « la Croix les Bonnes Femmes ».

Dès 1279 le terme se retrouve, chose curieuse, en pays flamand, près d'Afsné-lez-Gand : un relevé de biens de la maison de St-Jean de Gand, « in d'ambacht van Afsnede, in saer Jans ambacht van Steenlant », parle de 1½ mesure de terre « in Bouts lant neven der Boene Femmen » (1).

Ce lieu-dit *Bonne Femme* ne me paraît pas, ordinairement, devoir être mis en rapport avec quelque mort, plus ou moins violente ; il me semble, au contraire, avoir le plus souvent, soit une origine religieuse, comme le nom de cette chapelle de Locre, près d'Ypres, *La Bonne Femme*, appelée en 1688 et en 1846 *De Goede Vrouwe* (2) ; soit une origine facétieuse, comme cette enseigne de cabaret, qui se rencontre un peu partout en pays wallon, *A la Bonne Femme*, bonne parce que *Femme sans Tête*. La plus connue est celle de Grivegnée-lez-Liège, à propos de laquelle M. PIRON a relevé une mention de 1712, « maison de la *Bonne Femme* au faubourg *Ste-Marguerite* », et une autre, de 1718 : « à la maison est suspendue la *Bonne Femme sans Tête*, dans la chaussée de *Ste-Marguerite* » ; un registre de Tongres l'appelle *Die Goede Vrouwe oft La Bonne Femme*.

Le lieu-dit *Morte Bonne Femme* intéresse davantage notre sujet.

Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il apparaît dans une description des limites de la hauteur et justice de Beaufort-sur-Meuse, vers 1380, qui s'étendaient « jusques à le *Morte Bonne Femme*, joindant a bos de Goune » (3) ; mention particulièrement intéressante, puisqu'elle concerne l'endroit cité plus haut, sans l'adjectif *Bonne*, à Marchin, sous l'appellation *Morte Femme*, en 1624 et en 1663.

(1) Communication de M. A. Van Loey.

(2) DE FLOU, *Woordenb. der Top.*, IV, col. 750.

(3) ST. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, 1875, p. 151.

Puis, je rencontre le lieu-dit à Crisnée, près de Waremme, dans des textes dont je dois la connaissance à M. HERBILLON : « *alle Mort Bonne Femme* (1538) ; en lieu dit près *delle Mort Bonne Femme*, jd. vers Mousse alle voie qui tent de Crissengnee alle Waige (=Lowaige) (1567) ; en lieu-dit à *la Mort Bonne Femme*, jd. à la voye de Saintrond » (1592) ; *Morte Bonne Femme* au Cadastre. Nous sommes ici près d'un carrefour de la « Vôye di St Trond », très ancienne grand' route de Liège à St-Trond par Villers-l'Évêque et Odeur ; le lieu-dit, ajoute M. HERBILLON, n'est plus en usage et n'a donné naissance à aucune tradition orale.

Enfin, nous pouvons encore ajouter ici : le « werihas dit *la Mort Bonne Femme* », que le même correspondant me signale à Glons ; une *Morte Bonne Femme* de Chaumont (cant. de Wavre), en 1729 (1) ; et le lieu-dit *Mwate Bone Fème* de Saint-Hubert (2).

A propos du lieu-dit de Crisnée, M. HERBILLON m'a fait remarquer que comme il n'est pas situé aux confins du territoire, il ne doit pas rappeler une exécution de sorcière ; des sorcières ont bien été suppliciées à Crisnée au XVI<sup>e</sup> siècle (après 1538), mais aux confins de Crisnée, Odeur et Kemexhe.

Précédemment, cependant, dans sa *Toponymie d'Odeur*, M. HERBILLON avait émis la supposition que le terme avait pu, par euphémisme, conserver le souvenir d'une exécution de sorcière. Ce faisant, il adoptait l'explication qu'en 1879 JULES MONOYER avait donnée, dans sa notice sur *les Noms de lieux du Canton du Rœulx* (p. 103), d'un lieu-dit de Trivières, la Couture de *la Mort Bonne Femme* : « le moyen âge tremblant et timoré... nomma *Bonne Femme* la sorcière dont il redoutait les maléfices ; une bonne femme subit-

(1) TARLIER et WAUTERS, *Cant. de Wavre*, p. 259.

(2) HAUST, *Enq. dialectale...*, p. 62.

apparemment en ce lieu le supplice du feu pour sorcellerie » (1). Mais M. HERBILLON a eu raison, je pense, d'abandonner cette explication par l'exécution d'une sorcière.

En effet, ces exécutions ont dû le plus souvent se faire au Gibet, à la Justice, autrement dit au signe patibulaire de l'endroit, placé habituellement à l'endroit le plus élevé du ban, de façon à être vu du plus grand nombre possible de sujets de la juridiction, donc pas aux limites du ban.

On aura, selon la coutume, étranglé puis brûlé les sorcières, à moins qu'on ne leur ait réservé le sort des filles qui faisaient disparaître le fruit de relations illégitimes, comme le montrent, pour ne pas en citer d'autres exemples, deux textes du Luxembourg : Le compte du prévôt d'Arlon de 1573-1574 nous parle de « Marie de Busleyden, fille non mariée, qui, ayant tué son enfant, a été enterrée vive desoubz le signe patibulaire d'Arlon » (2) ; et en 1594-95 une fille de Gilsdorf-lez-Diekirch, « qui avoit secrètement tué et enterré son enfant », fut de même condamnée à être « par le bourreau en vie enterrée » (3).

En conclusion, nous pourrions dire que la majorité des toponymes énumérés ici semblent bien avoir gardé le souvenir — quelquefois très lointain sans doute, — d'un accident, survenu en chemin ou dans les bois, ou d'un crime, comme ce fut le cas du *Mort Bon Homme* de Mont-Saint-André, qui n'était qu'un pauvre *meurdris bon homme*.

Quelques-uns pourraient rappeler une exécution.

D'autres fois, par contre, nous pouvons supposer avec vraisemblance que nous avons affaire à des sépultures, à des tombes antiques. C'est le cas, par exemple, du lieu-dit *Les Morts* de Verrey (Vendée), où l'on a relevé des substructions ; de *l'Homme Mort* de Morley (Meuse), sis près

(1) Cf. *Terre Wallonne*, 3<sup>e</sup> a., n<sup>o</sup> 46, 13 nov. 1943.

(2) Arch. gén. du Royaume, Ch. des Comptes, Acquits, n<sup>o</sup> 2985.

(3) J. VANNÉRUS, *Esq. hist. sur Diekirch*, 1898, p. 163.

d'un dépôt mortuaire ; de la *Morte Femme* du Bois de Virton, à proximité d'une mardelle, reste d'habitation préhistorique ou gauloise ; des *Morts Hommes* de Géroville, où ont été mises au jour de nombreuses monnaies romaines. D'une façon générale, les lieux-dits *Les Morts* (au pluriel) semblent devoir, comme *les Morts Hommes*, s'expliquer par la présence d'un cimetière antique.

Il est évident, toutefois, que nous ne pouvons qu'exceptionnellement songer pour le lieu-dit *Morte Femme* — qu'elle soit *Bonne* ou non — à une sépulture antique, puisque l'on a souvenance du sexe de la personne morte.

Du point de vue archéologique, donc, l'interprétation de nos lieux-dits doit être très prudente. Les résultats de mon enquête n'en présentent pas moins, je pense, — en dehors des constatations relevant de la toponymie archéologique qu'elle permet de faire — un certain intérêt pour l'histoire locale et pour le folklore ; il en est ainsi, par exemple, de la mention des gens de Saint-Trond tués sur le chemin d'Oreye, avant 1324, et de la tradition, attestée dès le XVII<sup>e</sup> siècle, de la curieuse coutume du dépôt de branches à l'endroit dit *Tote Frau* près de Luxembourg, qui pourrait se rapporter, malgré la tradition qu'on y a rattachée tardivement, à l'existence en ce lieu d'une sépulture antique.

*Addendum.* — A Fenffe-sous-Ciergnon (Prov. Namur, cant. Rochefort), près de la borne 20 de la route de Givet, se voit une croix de bois, dite du *Noir Bonhomme*. E. RAHIB, à qui nous devons le renseignement (*La Lesse*, 1901, p. 116), se demande si le nom ne vient pas de la couleur d'une statuette toute noircie, portée par la croix et qui représente la Vierge et l'Enfant Jésus.